

Dynamique régionale des politiques d'incitation à la rénovation énergétique des logements

HAUTS-DE-FRANCE BILAN 2025

Mai 2026

Au cours des dernières années, les objectifs de rénovation énergétique des logements privés se sont affirmés et le paysage des aides pour les particuliers a profondément évolué (disparition du CITE et d'Habiter Mieux Agilité, création de MaPrimeRénov' et MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur (ex- Sérénité)).

Cette publication propose dans un format synthétique de suivre les dernières données des dispositifs d'aide à la rénovation du parc de logements en région.

Pour aller plus loin : [outil de datavisualisation Mon Suivi Rénov'](#)



Objectifs

- 1 Faire disparaître les passoires thermiques
D'ici 2028, aucune habitation >330 kWh/m².an d'énergie primaire (DPE F et G)

« À compter du 1er janvier 2028, la consommation énergétique, déterminée selon la méthode du diagnostic de performance énergétique, des bâtiments à usage d'habitation n'excède pas le seuil de 330 kilowattheures d'énergie primaire par mètre carré et par an »

Article L. 111-10-4-1 du code de la construction et de l'habitation

- 2 Disposer d'un parc résidentiel aux normes BBC
D'ici 2050, un parc d'habitation ≤80 kWh/m².an d'énergie primaire (DPE A et B)

« Disposer d'un parc immobilier dont l'ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des normes Bâtiment Basse Consommation ou assimilées, à l'horizon 2050, en menant une politique de rénovation thermique des logements concernant majoritairement les ménages aux revenus modestes »

Article L. 100-4 du code de l'énergie

- 3 Rénover 96 000 logements par an
D'ici 2031, rénover 16 000 logements collectifs et 80 000 logements individuels par an.

« Pour les logements collectifs, de rénover annuellement 16 000 logements, dont 1,3 % avec une rénovation permettant de gagner 3 niveaux de performance énergétique (Ex : passer de catégorie D à A), et pour les logements individuels de rénover annuellement 80 000 logements dont 3 % avec une rénovation leur permettant de gagner 3 niveaux de performance énergétique »

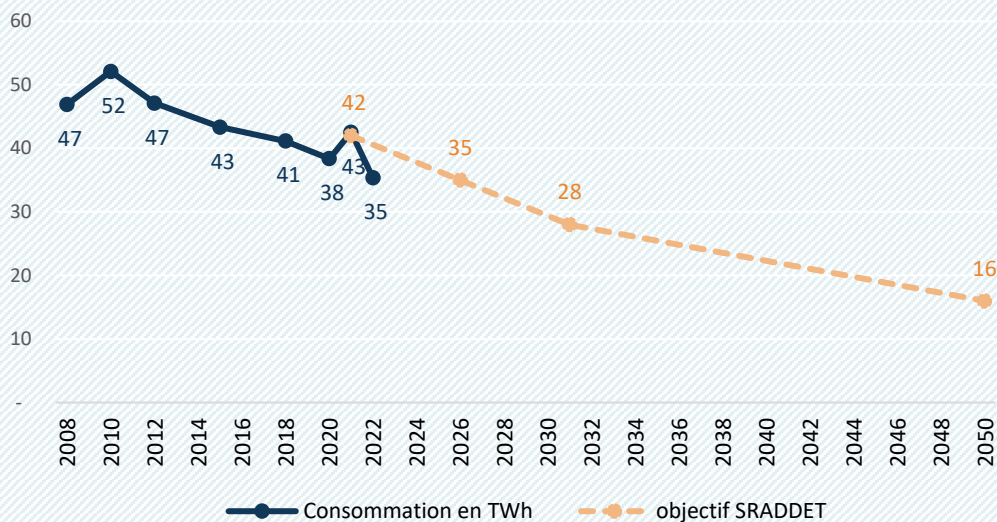
Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)



Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur résidentiel

Consommation d'énergie finale du secteur résidentiel en Hauts-de-France

Unité : TWh – Source : ATMO Hauts-de-France



Part de la consommation du secteur résidentiel en Hauts-de-France en 2022 :

22%

Consommation du secteur résidentiel par type d'énergie en 2022 :

37% Gaz naturel

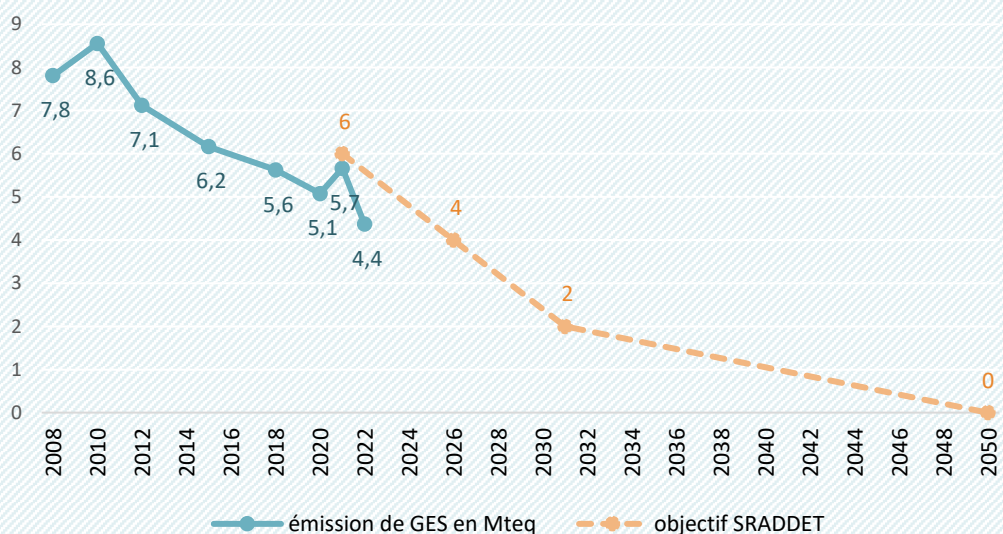
35% Électricité

16% Bois énergie

10% Produits pétroliers

Émissions de GES du secteur résidentiel en Hauts-de-France

Unité : Mteq CO₂ – Source : ATMO Hauts-de-France



Part des émissions du secteur résidentiel en Hauts-de-France en 2022 :

10%

Pour en savoir plus consultez [l'Observatoire énergie-climat Hauts-de-France](#)

Sources : ATMO Hauts-de-France, Observatoire énergie-climat Hauts-de-France – Cerdd, SRADDET Région Hauts-de-France



Rappel des dispositifs :



MaPrimeRénov' : En 2020, seulement les ménages modestes ou très modestes étaient éligibles. En janvier 2021, suite au plan de relance, tous les propriétaires occupants sont éligibles (barèmes variables selon les revenus). Depuis juillet 2021, tous les propriétaires bailleurs sont éligibles. Le montant d'aide varie selon le type de travaux réalisés.



MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur (ex. Habiter Mieux Sérénité) : Sous condition de ressources (ménages modestes ou très modestes), pour des travaux permettant un gain minimal de deux classes énergétiques. Travaux réalisés dans le cadre d'un parcours accompagné avec l'appui de Mon Accompagnateur Rénov'.

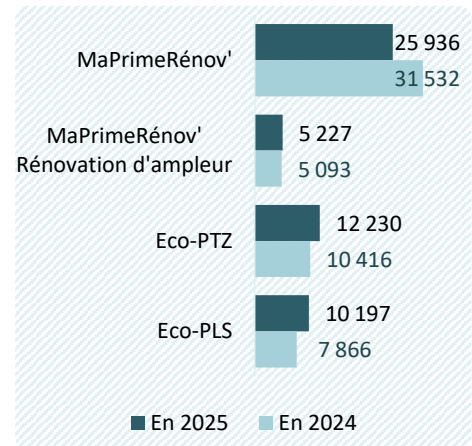


Éco-PTZ : Financement de travaux de rénovation énergétique des logements privés sans condition de ressources. Montant maximal compris entre 7 000 € et 30 000 € selon les travaux financés. Cumulable avec MaPrimeRénov'.

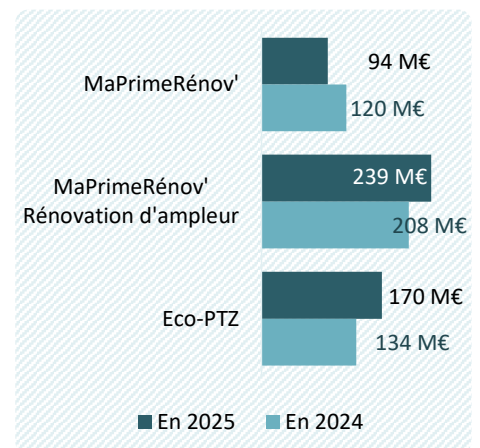


Éco-PLS : Financement de travaux de rénovation énergétique des logements sociaux. Le prêt est distribué par la Caisse des dépôts et Consignations (CDC).

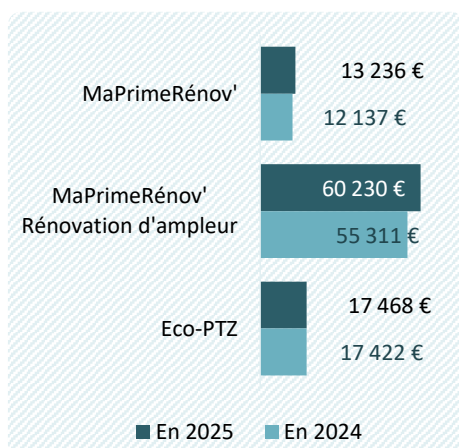
En nombre de logements



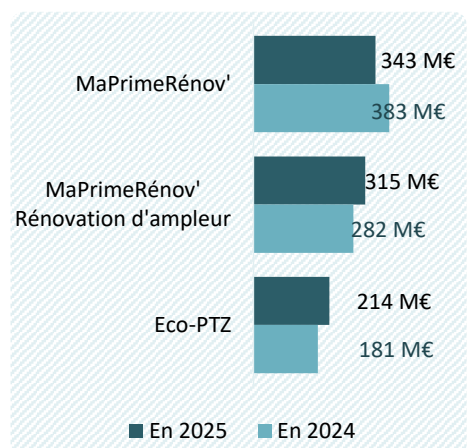
En montant d'aide



Montant moyen de travaux



Montant total de travaux



Source : ANAH, SGFGAS, DHUP, ONRE, SDES | Traitement Réseau des CERC



Dispositifs nationaux

Ma prime Rénov'



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

En 2025

25 936 dossiers
(-18% /2024)

343 M€ de travaux

(13 236€ de travaux en moyenne)

94 M€ de prime

Depuis 2020

273 908 dossiers

2 852 M€ de travaux

(10 414€ de travaux en moyenne)

929 M€ de prime

1€ de prime
= 3,07€ de travaux
moyenne 2020-2025

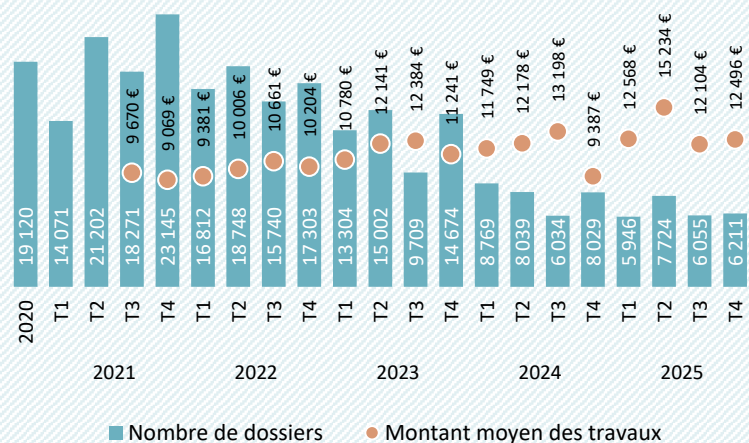
En 2025, des travaux de rénovation énergétique ont été réalisés dans 25 936 logements des Hauts-de-France avec recours à MaPrimeRénov'.

Le recours à MaPrimeRénov' est en recul, en Hauts-de-France comme au niveau national. Cependant, les rénovations globales réalisées via ce dispositif sont en hausse pour la 2^{ème} année consécutive.

En 2025, MaPrimeRénov' a été attribuée pour la rénovation globale de 771 logements (+18% /2024). Le montant moyen des rénovations globales s'élève à 62 900€ en 2025, contre 55 200€ en 2024.

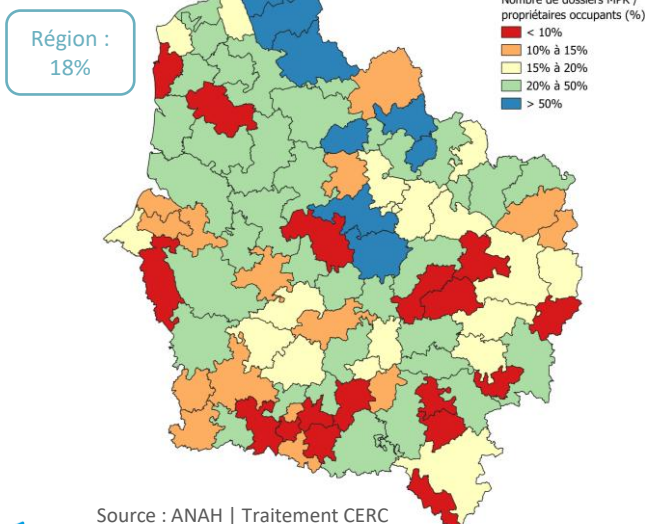
Nombre de dossiers engagés

Unité : nombre de logements rénovés - Source : DREAL / Traitement CERC



Nombre de dossiers engagés de 2020 à 2025 / nombre de ménages propriétaires occupants

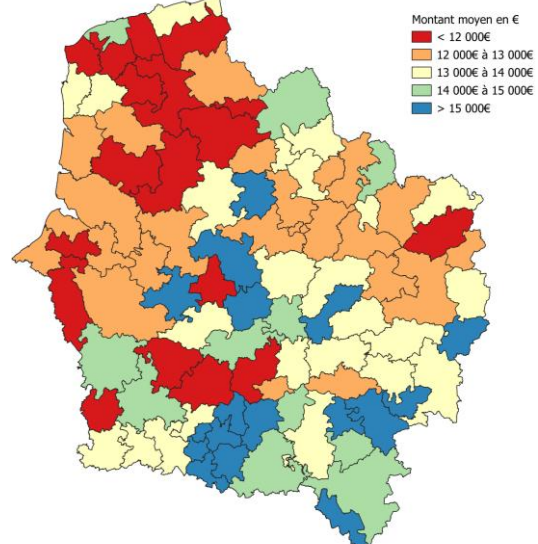
Unité : nombre de dossiers Ma Prime Rénov' | Source : INSEE, ANAH



Source : ANAH | Traitement CERC

Montant moyen des travaux en 2025

Unité : Montant moyen des travaux par logement rénovés via Ma Prime Rénov' | Source : INSEE, ANAH





En 2025 :



25 936

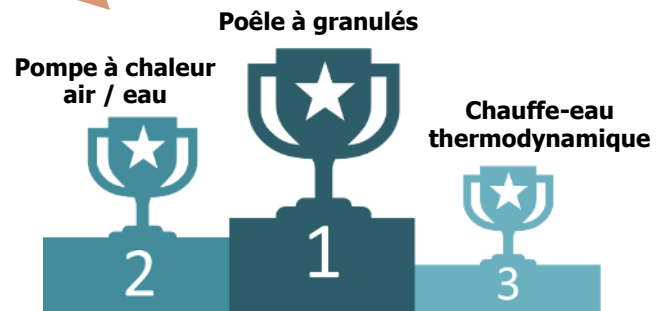
dossiers déposés



1,23

Geste* par dossier

Top 3



Typologie des travaux réalisés dans le cadre de MaPrimeRénov' en 2025

	Nombre de gestes	Montant moyen des travaux
Poêle à granulés	9 457	6 079 €
Pompe à chaleur air / eau	6 853	14 705 €
Chauffe-eau thermodynamique	2 831	3 484 €
Poêle à bûches	1 923	5 550 €
Chauffage solaire combiné	1 456	14 446 €
Foyer fermé, insert	978	6 326 €
Chaudière à granulés	483	17 322 €
Chauffe-eau solaire individuel	326	5 099 €
Pompes à chaleur géothermique	88	18 429 €
Chaudière à bûches	26	17 932 €
Chaudière gaz THPE	9	4 958 €
Partie thermique d'un panneau hybride	9	4 178 €
Isolation des murs par l'extérieur	2 629	18 441 €
Remplacement des fenêtres ou porte-fenêtres	1 214	9 601 €
Isolation de la toiture en pente - plafond de combles	899	10 951 €
Isolation des murs par l'intérieur	546	6 262 €
Isolation de la toiture-terrasse	93	9 775 €
Rénovation globale 3e niveau de performance	438	71 090 €
Rénovation globale 2e niveau de performance	214	54 940 €
Rénovation globale 1e niveau de performance	110	46 556 €
Rénovation globale (standard ou avec bonus)	9	53 595 €
Dépose de cuve à fioul	163	1 129 €
Ventilation double flux	115	3 517 €
Réseau de chaleur et de froid	4	5 187 €
Mon Accompagnateur Rénov'	761	2 049 €
Audit énergétique	122	nc.
Assistance à maîtrise d'ouvrage	9	1 441 €

*geste : un geste correspond à un seul type de travaux réalisé (exemple : un ménage fait installer une chaudière gaz THPE). Un bouquet de travaux regroupe plusieurs gestes (exemple : isolation des murs par l'intérieur + installation d'un poêle à granulés).
Exception : une demande d'aide pour une rénovation globale est comptabilisée comme un seul geste bien qu'elle implique un bouquet de travaux.

Source : ANAH | Traitement CERC



Dispositifs nationaux

Ma prime Rénov' Rénovation d'ampleur



En 2025

5 227 logements engagés
(+3% /2024)

315 M€ de travaux

(60 230€ de travaux en moyenne)

239 M€ de subventions ANAH

Depuis 2020

27 663 logements engagés

1 169 M€ de travaux

(42 250€ de travaux en moyenne)

708 M€ de subventions ANAH

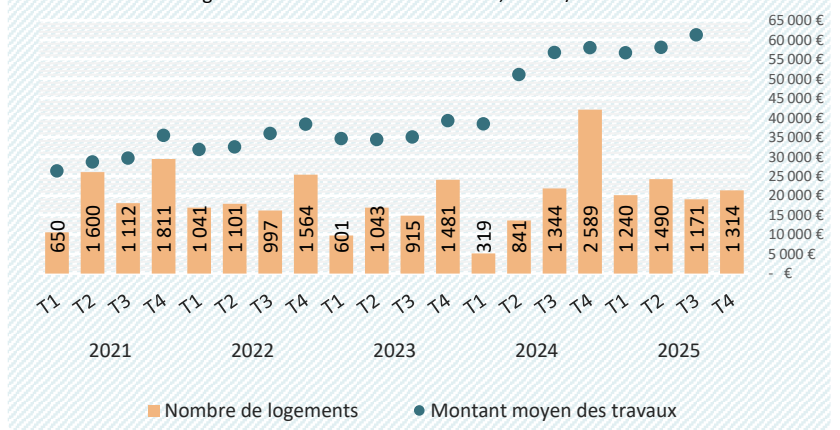
1€ d'aide ANAH
= 1,7€ de travaux
moyenne 2020-2025

5 227 logements privés ont bénéficié d'une rénovation complète en 2025 grâce à MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur (ex. Habiter Mieux Sérénité), soit 3% de plus qu'en 2024.

Pour la 2^{ème} année, le dispositif MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur a permis une forte augmentation des montants de travaux réalisés. En 2025, le montant moyen des travaux s'élève à plus de 60 200€ par logement (contre 55 300€ en 2024).

Evolution des rénovations dans le cadre de MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur (ex. Habiter mieux Sérénité)

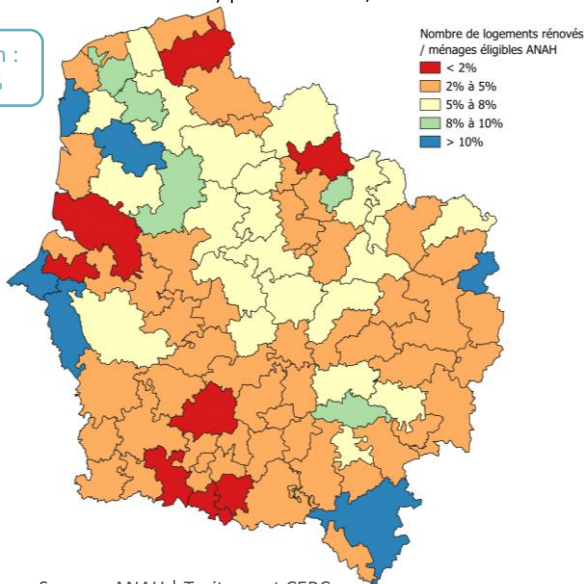
Unité : nombre de logements rénovés - Source : DREAL, ANAH / Traitement CERC



Nombre de logements rénovés de 2020 à 2025 / nombre de ménages éligibles ANAH

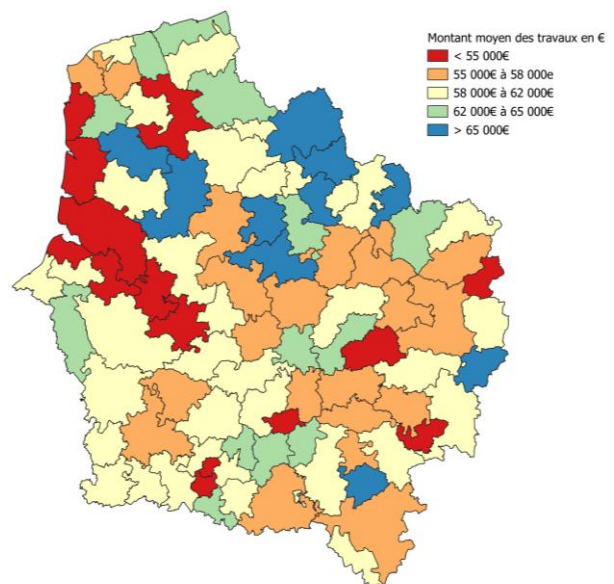
Unité : nombre de logements Ma Prime Rénov' Rénovation d'ampleur (ex-Habiter Mieux Sérénité) | Source : INSEE, ANAH

Région : 6,8%



Montant moyen des travaux en 2025

Unité : Montant moyen des travaux par logement rénovés via Ma Prime Rénov' Rénovation d'ampleur (ex-Habiter Mieux Sérénité) | Source : INSEE, ANAH



Source : ANAH | Traitement CERC

Dispositifs nationaux

Éco-PTZ



En 2025

12 230 prêts accordés
(+17% /2024)

214 M€ de travaux
(17 468€ de travaux en moyenne)

170 M€ prêtés

Depuis 2009

77 126 prêts accordés

1 376 M€ de travaux
(17 836€ de travaux en moyenne)

1 112 M€ prêtés

1€ prêté
= 1,3€ de travaux
moyenne 2009-2025

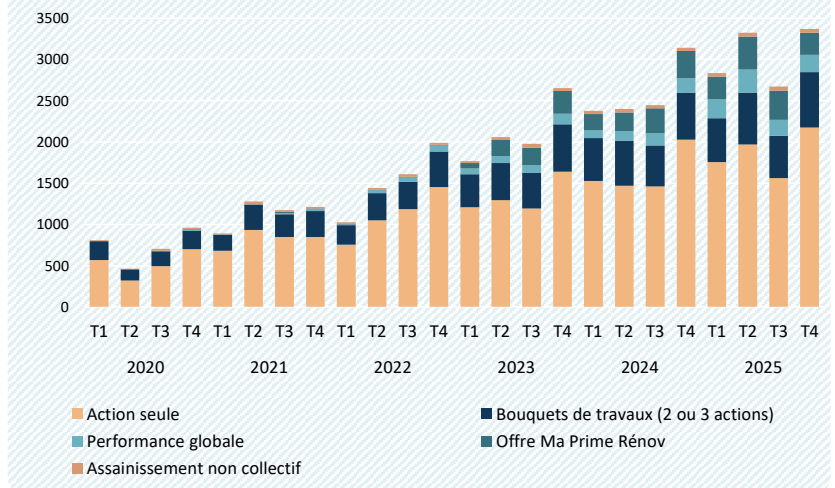
En 2025, 12 230 éco-PTZ ont été distribués (+17% /2024), dont 2 346 pour des bouquets de travaux de 2 ou 3 actions (+10% /2024) et 913 rénovations globales. Le montant moyen des travaux engagés en 2025 s'élève à 17 468€ par logement (proche de la moyenne 2024).

En 2025, le montant moyen des travaux s'élève à 24 000€ pour un bouquet 2 actions, 43 100€ pour un bouquet 3 actions et 63 800€ pour une performance globale. Les actions seules génèrent en moyenne 10 200€ de travaux par dossier.

Depuis 2009, 38 140 prêts ont été accordés pour des bouquets de travaux (49%) et 2 210 pour des rénovations globales.

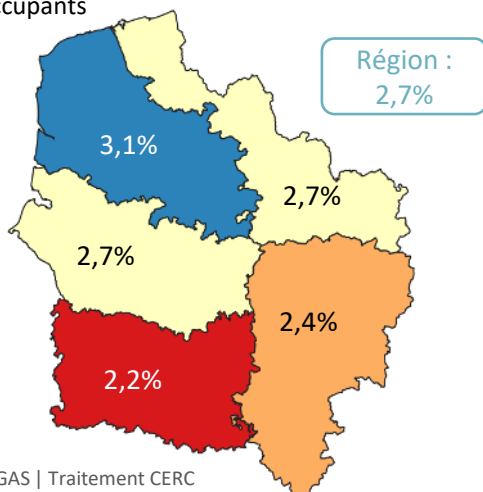
Distribution d'éco-PTZ

Unité : nombre d'éco-PTZ - Source : SGFGAS / Traitement CERC



Nombre d'éco-PTZ accordés pour des bouquets de travaux ou rénovations globales de 2009 à 2025 / nombre de ménages propriétaires occupants

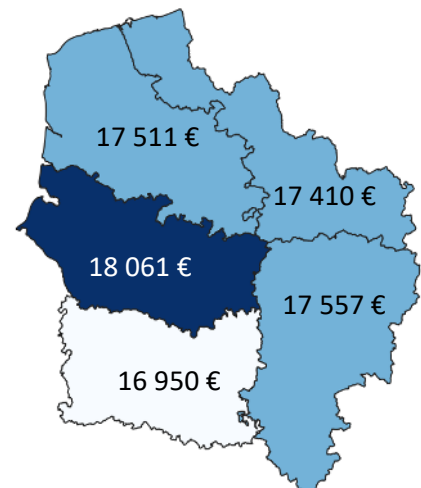
Source : SGFGAS



Source : SGFGAS | Traitement CERC

Montant moyen des travaux avec éco-PTZ en 2025

Source : SGFGAS



Dispositifs nationaux

Éco-PLS



Le recours à l'éco-PLS pour la rénovation énergétique des logements sociaux a fortement augmenté depuis 2023.

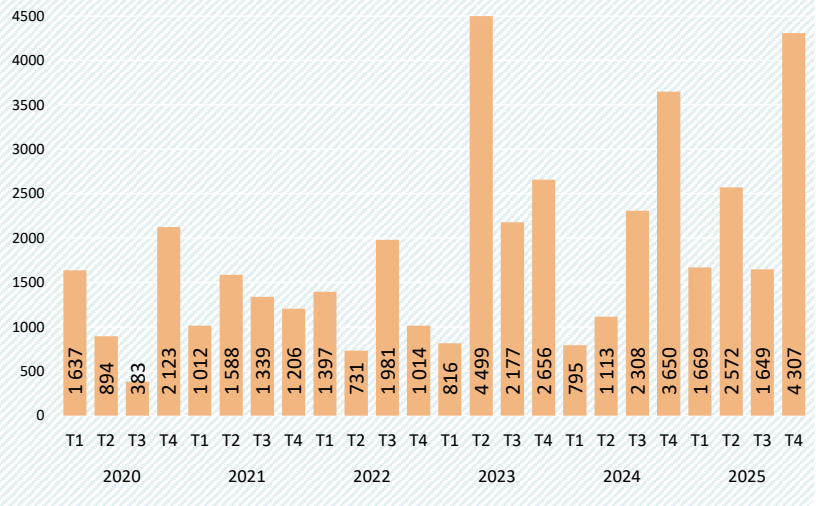
En 2025, 10 197 logements sociaux ont été rénovés avec un recours à l'éco-PLS (+30% /2024). Le Nord concentre la moitié de ces rénovations, l'Oise en compte 18% et le Pas-de-Calais 12%.

Depuis 2016, 63 428 éco-PLS ont été accordés en Hauts-de-France.

À noter : l'éco-PLS ne représente qu'une partie des rénovations de logements sociaux. Une part importante des rénovations sont réalisées grâce aux fonds propres des bailleurs.

Distribution d'éco-PLS

Unité : nombre de logements - Source : DHUP / Traitement CERC



Dispositifs nationaux

CEE secteur résidentiel



Depuis 2015

853 042 dossiers engagés

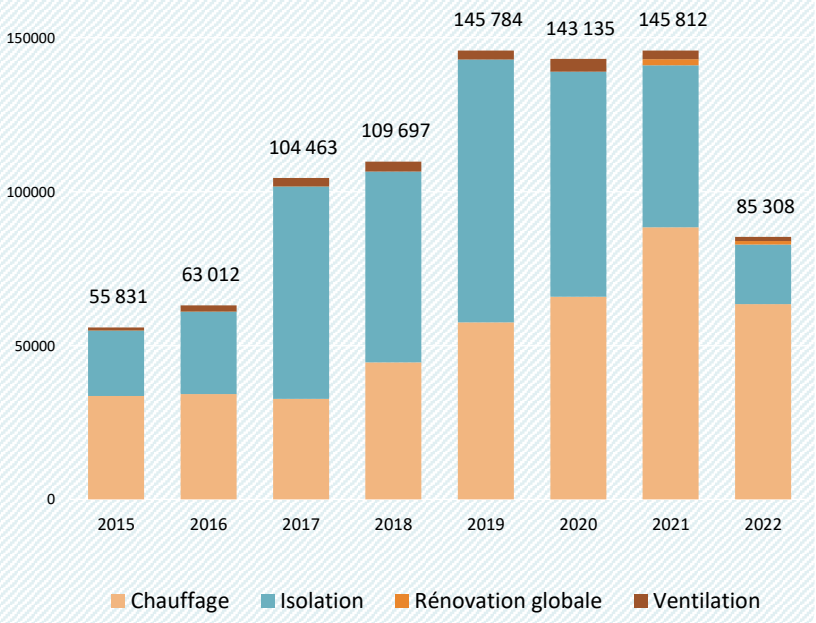
Dont **3 101** rénovations globales

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) oblige les fournisseurs d'énergie (gaz, fioul, électricité...) à proposer des aides financières aux particuliers pour financer la totalité ou une partie de leurs travaux de rénovation énergétique.

Durant la 4^{ème} période du CEE (2018-2021), plus de 540 000 dossiers ont été enregistrés en région. La baisse des engagements observée en 2022 peut s'expliquer par la mise en place de la 5^{ème} période (2022-2025).

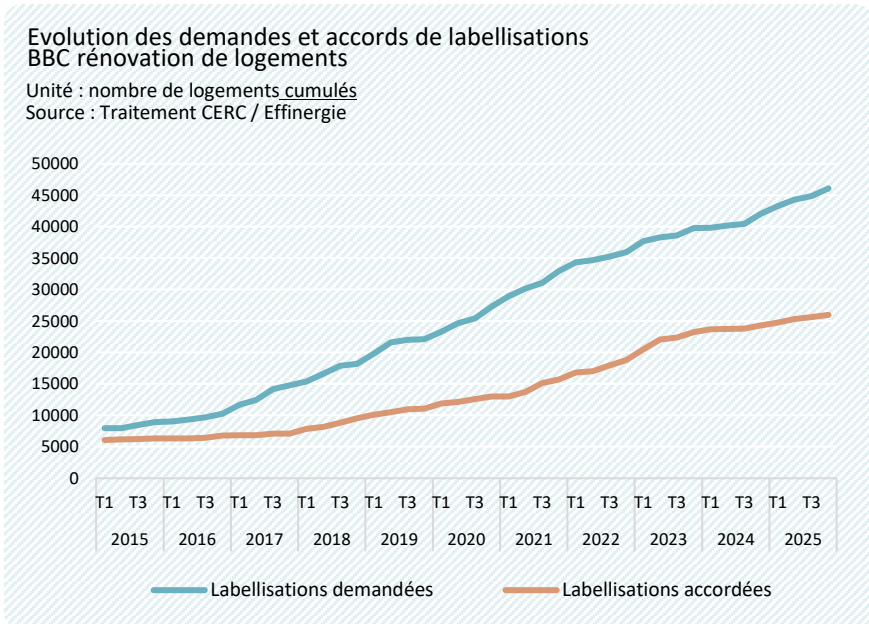
Nombre de dossiers CEE par année d'engagement

Unité : nombre de dossiers - Source : SDES / Traitement CERC



Signes de reconnaissance

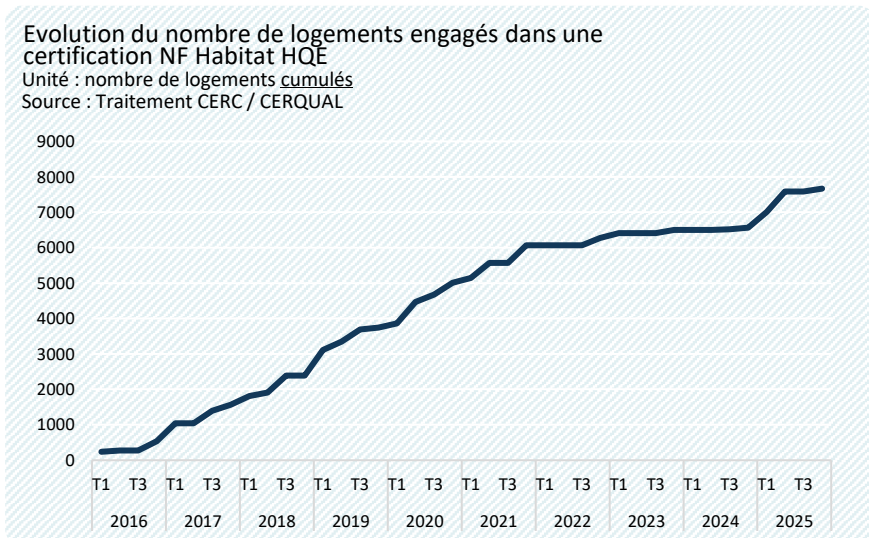
● Labellisations BBC rénovation de logements



Demandes de labellisation BBC rénovation : 4 023 logements en 2025

Le nombre de demandes de labellisation BBC rénovation pour des logements progresse fortement en 2025 (+74% par rapport à 2024). Les demandes enregistrées en Hauts-de-France représentent 10,5% des demandes nationales. Depuis 2006, les maisons constituent 13% des demandes de labellisation, principalement en individuel groupé. Le département du Nord regroupe 39% des demandes de labellisation de la région et l'Oise 22%.

● Démarches de qualité environnementales des logements rénovés

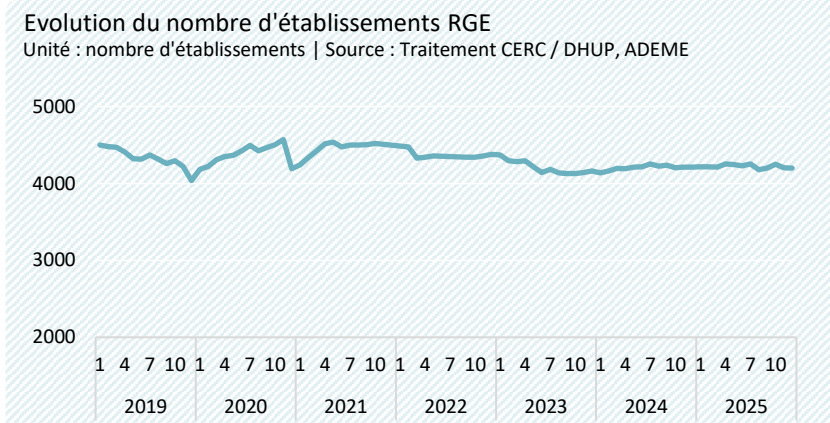


Certifications NF Habitat HQE : 1 096 logements en 2025

Le nombre de certifications NF Habitat HQE pour des logements rénovés s'est contracté de 2022 à 2024. En 2025, les certifications de logements rénovés repartent à la hausse : 1 096 logements contre 67 en 2024. Depuis 2015, 7 665 logements ont été certifiés Haute Qualité Environnementale en région, soit 21% des certifications de France. 46% des logements concernés sont situés dans le Nord et 28% dans la Somme.



Nombre d'établissements RGE à fin 2025



4 202 entreprises RGE

en Hauts-de-France

fin décembre 2025

-0,2% /déc. 2024

soit 7% des entreprises RGE de France

Répartition des domaines de travaux

Unité : domaine de travaux | Source : DHUP, ADEME

Isolation

Fenêtre - Isol. therm. vitres vert. / volet isol.	1 286	→
Fenêtre - Isol. therm. vitres toiture	805	→
Isol. planchers sur local non chauffé	391	→
Isol. toitures terrasses / toitures par l' ext.	695	→
Isol. Planchers de combles perdus	1 047	→
Isol. par l'int. (murs, toit., plaf. combles)	1 529	→
Isol. murs par l'ext.	892	▲

Chauffage

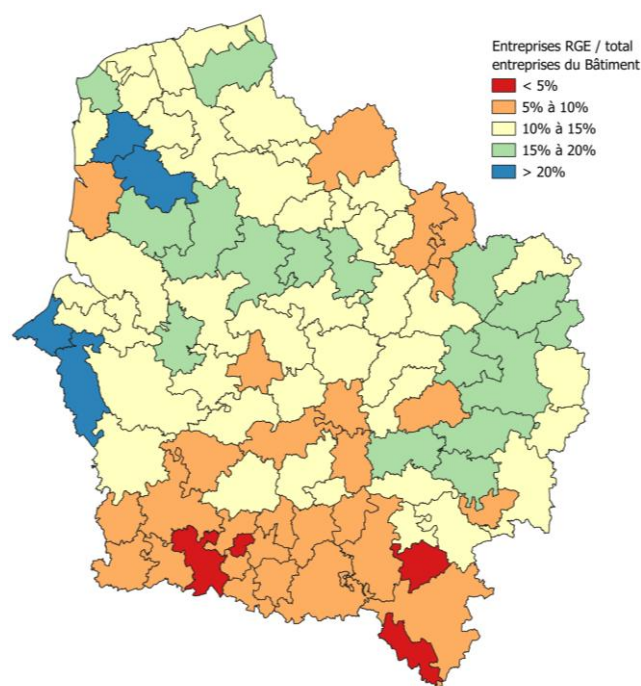
Chaudière condensation micro cogeneration	600	▼
Pompes à chaleur - production de chauffage	989	→
Pompes à chaleur - production d'eau chaude	988	→
Emetteurs électriques régulateurs	286	→
Chauff. / eau chde solaire	59	▼
Chauff. - Appareils hydrau.	270	→
Chauff. - Appareils indép.	495	→
Solaire photovoltaïque	253	→

Autres

Forage géothermique	0	▼▼
Ventilation	557	▲
Projet complet rénovation	44	▲▲
Audit énergétique	183	▲

Part des établissements RGE / total Bâtiment

Source : DHUP, ADEME, INSEE



Source : DHUP | Traitement Réseau des CERC

Données RGE à fin décembre 2025, comparaison 1 an

ANNEXE

Cumul des aides à la rénovation énergétique des logements privés

Pour une rénovation par geste, le dispositif MaPrimeRénov' peut être accordé plusieurs fois pour des travaux différents dans un même logement, dans la limite de 20 000 € de travaux sur cinq ans. L'aide peut se cumuler avec les CEE, les aides des collectivités locales et celles des caisses de retraite, mais elle ne peut pas être demandée deux fois pour les mêmes travaux.

Pour une rénovation d'ampleur, les logements classés E, F ou G peuvent réaliser les travaux en deux étapes sur cinq ans. Le dispositif MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur est cumulable avec les aides locales et les aides des caisses de retraite, mais il ne peut pas être cumulé avec les CEE.

Les éco-PTZ, qui visent à financer le reste à charge pour les ménages, sont cumulables avec les aides.

 Pour en savoir plus consultez le [Guide des aides financières de l'ANAH](#)

	MaPrimeRénov'	MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur	MaPrimeRénov' copropriétés	Éco-PTZ	CEE
MaPrimeRénov'	Limite de 20 000€ sur 5 ans	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur	<input type="checkbox"/>	Rénovation en 2 étapes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MaPrimeRénov' copropriétés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Éco-PTZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
CEE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Source : ANAH, Réseau des CERC



AVEC LE CONCOURS...

DES MEMBRES DE LA CERC :



Avec le soutien financier de la DREAL :



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ET DES MEMBRES DU GIE RÉSEAU DES CERC :



CERC Hauts-de-France

tél. : 03 20 40 53 39 | e-mail : cerc.hauts-de-france@i-carre.net | [LinkedIn](#)

Site régional : www.cerc-hautsdefrance.fr | site national : www.cerc-actu.com

